

A NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

LE DÉFAUT DE RÈGLEMENT ENTRAÎNE UNE PENALITÉ DE 2% DU MONTANT DES SALAIRES ANNUELS À PAYER AU TRÉSOR

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

N° de département de la déclaration 2080 :	Nom ou raison sociale :
Interlocuteur 1% :	Adresse :
Fonction :	
Tél. :	
Fax :	
Courriel :	Siret : APE :

ASSIETTE ET MONTANT DE LA PARTICIPATION ⁽¹⁾

✓ Effectif salarié annuel moyen 2008 en Equivalent Temps Plein :	<input type="text"/>
✓ Traitements et salaires bruts 2008 (DADS-U 2008) :	<input type="text"/> €
✓ Montant de la participation (DADS-U 2008 x 0,45%) :	<input type="text"/> €
⁽¹⁾ Le versement effectué est total <input type="checkbox"/> ou partiel <input type="checkbox"/> ou avec abattement de 75% <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/>	

MODE D'INVESTISSEMENT ⁽²⁾

<input type="checkbox"/> Subvention (à incorporer aux frais généraux et déductible du résultat fiscal) :	<input type="text"/> €
<i>et / ou</i>	
<input type="checkbox"/> Prêt à 20 ans (à inscrire à l'actif du bilan) :	<input type="text"/> €
⁽²⁾ cocher la case correspondant à votre choix. En cas de ventilation entre les deux modes proposés, veuillez répartir la somme totale de votre versement. En l'absence de mode d'investissement, la subvention sera retenue.	

Mode de règlement

Engagement de versement 2010

<input type="checkbox"/> Chèque bancaire n° sur la banque <input type="checkbox"/> Virement sur RIB CiL-Somme n°30076 02544 11632100200 78 CREDIT DU NORD - AMIENS ENTREPRISES Date : Signature :	L'entreprise a la possibilité de se constituer une provision (avantage fiscal) si, à la clôture de l'exercice, elle a pris l'engagement ferme et irrévocable de verser au CiL-Somme avant le 31 décembre de l'année suivante, sa contribution sous forme de subvention. ENGAGEMENT†: Nous prenons l'engagement ferme et irrévocable de vous verser, sous forme de subvention, la totalité de notre participation 1% Logement avant le 31 décembre 2010. Date†: Signature†:
---	--

CiL-Somme

Comité Interprofessionnel du Logement de la Somme - N° SIRET : 780 592 416 00066 / Code APE : 6499Z
Association Loi 1901 régie par les dispositions des articles L.313.1 à 33. et R.313.1 à 62 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Siège Social : 32 rue de Noyon - BP 10207 - 80002 AMIENS Cedex 1 - Tél. 03 22 82 22 82 - Fax. 03 22 82 22 86 - contact@cil-somme.com
Antennes : 42 place de la Libération - 80100 ABBEVILLE - Tél. 03 22 28 56 24 - Fax. 03 22 20 39 11
53 rue Roger Salengro - BP 50030 - 80390 FRESSENNEVILLE - Tél. 03 22 60 24 60 - Fax. 03 22 60 24 65

